RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné (e) : M^r ABELARD Jean Alain
(nom suivi du nom d'épouse et prénoms de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme ABELARD Laetitia

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) :

sans contrat de mariage (1)

(rayer la mention inutile)

~~ou bien avec un contrat de mariage~~

qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Ait Benâl, le 03/11/26

(signature de la personne immatriculée)

[redacted]

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.